



## **Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques - LPRPDE**

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels au Canada, il est entendu que les renseignements que vous fournissez à Miracle Montréal sont uniquement destinés à l'enregistrement et à la gestion de Miracle Montréal et ne seront pas utilisés ou partagés pour toute autre raison. Les renseignements fournis seront conservés jusqu'à un an après la date de l'événement.

## **Personal Information Protection and Electronic Documents Act - PIPEDA**

Under the Privacy Act Law within Canada, it is understood that the information you are providing Miracle Montréal is only for the purpose of registration and management of Miracle Montréal and will not be used or shared for any other reason. Information provided will be maintained up to one year beyond the event date.